

LA LIBYE : UNE PROGRESSION DIFFICILE VERS UNE DÉMOCRATIE APAISÉE

Compte rendu de l'accueil à Paris d'une délégation de la Chambre des représentants de Libye par le groupe d'amitié France-Libye

23 au 26 octobre 2018

À l'invitation du groupe d'amitié France-Libye, présidé par M. Yannick Vaugrenard, une délégation de la Chambre des représentants de Libye s'est rendue à Paris du 23 au 26 octobre 2018. Depuis la révolution de 2011, c'est la première fois qu'une délégation de parlementaires libyens se rendait en France en visite officielle.

S'inscrivant dans la suite des rencontres de La Celle-Saint-Cloud (juillet 2017) et de Paris (mai 2018) réunissant sous l'égide de l'ONU les parties libyennes à l'invitation du Président de la République, M. Emmanuel Macron, et de la rencontre avec le groupe d'amitié du Sénat, de M. Khaled Mechri, Président du Haut Conseil d'État (29 mai 2018), le programme de la délégation prévoyait des entretiens devant permettre de faire le point sur la situation actuelle en Libye et d'évaluer les voies d'une « sortie de crise ».

La délégation conduite par M. Yousef Agouri, Président de la commission des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, était composée de MM. Salem Gnan, député et représentant des minorités, et Hassan Misbah, député. Sa composition pluraliste a permis de prendre en compte tous les aspects du dialogue politique libyen.



La délégation parlementaire libyenne : MM. Hassan Misbah, Yousef Agouri et Salem Gnan

I. Le contexte de la visite : la crise libyenne

La Libye, pays méditerranéen et nord-africain, est ouverte à la fois vers l'Europe et vers le continent africain. Forte de ses 1 759 500 km², la Libye partage de vastes frontières avec la Tunisie, l'Algérie, le Niger, le Tchad, le Soudan et l'Égypte. Sa population (6 millions d'habitants), majoritairement arabe et musulmane, est empreinte de diversité, en particulier au sud et à l'ouest du pays où vivent des communautés arabes, berbères, touarègues et toubous. Son économie est dominée par la rente issue du secteur des hydrocarbures.

Depuis le coup d'État du colonel Kadhafi en 1969, les relations entre la France et la Libye ont été tumultueuses, alternant périodes de rupture et de normalisation. En février 2011, la France a soutenu la rébellion et est intervenue, sur la base de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU). Depuis, la Libye a entamé une difficile transition vers la démocratie.

Après les premières élections de 2012, les élections législatives organisées en 2014 ont conduit la Libye à une crise politique : la nouvelle Chambre des représentants a été contrainte de s'installer à Tobrouk, tandis que le Congrès national général élu en 2012 s'est maintenu à Tripoli. Ce « morcellement institutionnel » s'est aussi propagé à la Banque centrale et la *National Oil Company* (NOC), compagnie nationale pétrolière sur fond d'affrontements armés entre factions, milices ou groupes terroristes.

Pour sortir de cette impasse, un accord politique a été signé le 17 décembre 2015 à Skhirat. Il n'a cependant pas permis, à ce jour, de débloquer la situation politique.

L'accord de Skhirat

Il ouvre une **période de transition d'un an renouvelable** au cours de laquelle un gouvernement d'entente nationale est chargé de diriger le pays. Il crée un organe spécifique, le **Conseil présidentiel**, composé de neuf membres dirigé par le Premier ministre Fayez Sarraj et chargé de constituer le gouvernement d'entente nationale. Par ailleurs, il transforme le Congrès général national en un **Haut Conseil d'État** devenu dans les faits la deuxième chambre.

Depuis la conclusion de cet accord, se sont alors succédés la nomination d'un nouveau représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies (RSSGNU), M. Ghassan Salamé (juillet 2017), la rencontre organisée à La Celle-Saint-Cloud (25 juillet 2017) à l'initiative du Président de la République, le renoncement à l'emploi de la force par le général Khalifa Haftar et enfin l'adoption d'un nouveau plan d'action pour la Libye par M. Ghassan Salamé le 20 septembre 2017.

Principales étapes du processus politique libyen 2011-2018

• 2011

février : début de la Révolution et installation du Conseil national de transition (CNT)

mars : intervention de l'OTAN

octobre : décès de Mouammar Kadhafi, et proclamation de la libération du pays

• 2012 (août) : élection du Congrès Général National

• 2014

février : élection de la commission de rédaction de la Constitution

juin : élection de la Chambre des représentants

juillet : fermeture de l'ambassade de France.

• 2015 (décembre) : accord de Skhirat.

• 2016 (mars) : installation du Premier ministre à Tripoli

• 2017 (juillet) : nomination de M. Ghassan Salamé, représentant spécial de l'ONU et rencontre de La-Celle-Saint-Cloud entre le Premier ministre libyen et le général Haftar

• 2018 (mai) : rencontre de Paris entre le Premier ministre libyen, le président de la Chambre des représentants et du Haut Conseil d'État et le général Haftar

À la suite de ces initiatives et eu égard aux antagonismes opposant toujours les parties libyennes, s'est tenue une nouvelle rencontre à Paris (29 mai 2018) à l'initiative de la France cette fois-ci sous l'égide de l'ONU.

Le principal objectif a été de fixer un calendrier du processus politique de sortie de crise : une loi constitutionnelle et une loi électorale devaient être adoptées au 16 septembre 2018, des élections parlementaires et présidentielles, étaient prévues pour le 10 décembre 2018. L'Accord de Paris appelait également à la réunion des conditions de sécurité nécessaire et l'engagement des parties de ne pas entraver le processus de sortie de crise. Depuis, la situation politique libyenne n'a pas encore permis le vote de la loi constitutionnelle et d'une loi électorale.

Aujourd'hui, sept ans après la révolution, la Libye est, politiquement, un pays pris en otage par le « parti du *statu quo* » qui profite de la situation chaotique actuelle en ne respectant pas les échéances politiques, la légitimité des autorités en place ou en remettant en cause leurs décisions ; économiquement, le pays souffre d'une paupérisation et d'un pillage de l'économie grandissants. De plus, la situation sécuritaire est encore très instable dans un pays sans forces régulières. Enfin, l'organisation des flux migratoires est devenue une « industrie prospère » devant tous les autres types de trafics.

II. Les entretiens de la délégation

Lors de sa visite, la délégation a pu rencontrer les principaux acteurs ou spécialistes français du dossier libyen : outre le groupe d'amitié, elle s'est entretenue avec :

- MM. Christian Cambon, Président, Cédric Perrin Vice-président et Jean-Pierre VIAL, membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées ;

- M. Jérôme Barthe, Président et une délégation de la Chambre de commerce franco-libyenne (CCFL) ;

- M. Philippe Dallier, Vice-président du Sénat ;

- MM. Sylvain Fourrière, sous-directeur Afrique et Moyen-Orient et Louis Dugit-Gros, rédacteur Libye au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

• **Lors du déjeuner offert par le groupe d'amitié**, le Président Yannick Vaugrenard a souligné que cette délégation parlementaire est la première à être reçue en France et a salué, avec Mme Annie Guillemot, sa composition pluraliste.

M. Yousef Agouri a remercié le groupe d'amitié pour son accueil et s'est félicité des valeurs et intérêts communs qui unissent la France et la Libye.



Mmes Angèle Prévaille, Corinne Féret, MM. Yannick Vaugrenard, Yousef Agouri et Jean-Pierre Vial, Mme Annie Guillemot

Les échanges ont porté en particulier sur l'organisation des élections législatives et présidentielles ainsi que l'adoption de la Constitution. La délégation a estimé que les élections libyennes pouvaient se tenir en dehors de la présence d'observateurs internationaux mais présupposaient des conditions de sécurité minimum. S'agissant de la Constitution, elle devait respecter toutes les composantes de la société, notamment les minorités amazigh ou touareg. Il a été rappelé que la transition politique devait prendre fin, sept ans après la révolution ; pour cela, il était nécessaire que le peuple libyen puisse s'exprimer et qu'en conséquence la Chambre des représentants adopte la loi électorale et constitutionnelle. M. Hassan Misbah a évoqué le travail de la « commission des 60 » qui a rédigé et adopté à la majorité de ses membres (44 voix contre 15) un projet constitutionnel, insistant sur le nécessaire respect par le Parlement de ce travail et de ce vote. En réponse aux questions de MM. Yannick Vaugrenard et Jean-Pierre Vial, la délégation a fait valoir le bon déroulement des élections municipales en 2018, preuve de l'attachement des Libyens au processus démocratique.

Interrogée par M. Jean-Pierre Vial sur la crise migratoire, la délégation a souligné que la Libye est un pays de transit et que l'aide internationale, notamment promise par l'Union européenne, n'est pas suffisante, (162 millions d'euros) voire inexistante, rappelant une collaboration internationale sur ce sujet et le rôle que pouvait jouer la France.

En réponse à la question de Mme Angèle Prévaille sur la situation économique de la population libyenne, M. Hassan Misbah a confirmé que les Libyens souffraient beaucoup de l'anarchie économique et politique.

- **Lors de l'entretien avec les membres de la commission des Affaires étrangères**, M. Christian Cambon a souligné l'attachement de la France au retour à la paix et à la stabilité en Libye, condition essentielle de la stabilisation de la région sahélo-saharienne. Il a évoqué à ce sujet la crise migratoire et la menace terroriste.

S'agissant de la question migratoire, M. Yousef Agouri a regretté le manque de soutien venant de la communauté internationale et notamment de l'Union européenne, la Libye ne pouvant intervenir davantage sur le plan humanitaire. Il a déploré l'insuffisance des actions internationales visant à encourager le développement dans les pays de la région.

Concernant la situation politique, M. Yousef Agouri a assuré ses interlocuteurs de la détermination de la Libye à rétablir une situation sécuritaire plus stable. Déplorant la situation dramatique que connaissent actuellement les Libyens, et notamment les jeunes, dont beaucoup sont morts au cours des crises successives, il a affirmé compter sur l'aide de la France en matière de lutte anti-terroriste, et ce, dans le respect de la souveraineté de la Libye.

Interrogé par M. Christian Cambon sur le respect du délai fixé pour la tenue des élections législatives et présidentielles, initialement annoncées au 10 décembre 2018, MM. Yousef Agouri et Salem Gnan ont fait valoir que les élections ne pourraient pas se tenir à cette date en raison des conditions sécuritaires actuelles.



La délégation libyenne (à droite) face à MM. Yannick Vaugrenard, Christian Cambon, président, Cédric Perrin, vice-président et Jean-Pierre Vial

À ce sujet, M. Yousef Agouri a indiqué que les parlementaires faisaient fréquemment l'objet de menaces venant de groupes terroristes. M. Cédric Perrin a rappelé que le récent rapport sénatorial d'information de la commission des Affaires étrangères sur la Libye soulignait déjà l'impossibilité de respecter le délai fixé par les accords de Paris.

MM. Hassan Misbah et Salem Gnan ont ajouté que l'adoption d'une Constitution devrait se faire avant la tenue d'élections, à condition que le texte constitutionnel intègre le respect de toutes les composantes du peuple libyen. À cet égard, M. Yousef Agouri dit vouloir organiser un vaste débat avec les Libyens afin de s'assurer de leur adhésion aux propositions qui leurs seront soumises.

Les sénateurs ont fait valoir l'importance d'obtenir un accord sur une date, quitte à retarder l'échéance et de s'assurer ensuite du respect de cet engagement, la tenue d'élections étant une condition indispensable

au retour de la paix. Ils ont aussi souligné les risques auxquels s'exposaient les députés libyens chaque jour pour œuvrer à la mise en place d'un système démocratique.

M. Christian Cambon a évoqué à ce propos l'exemple du Mali qui s'est reconstruit après la tenue d'élections. Il a rappelé le soutien que la France apporte à la Libye et son engagement actuel dans la région, évoquant notamment la présence militaire française dans la bande sahélo-saharienne pour lutter contre le terrorisme ainsi que les moyens considérables investis dans la lutte anti-terroriste. Sur le plan diplomatique, il a également rappelé que la France avait, à plusieurs reprises, tenté de réunir les parties prenantes afin d'accélérer le processus de paix, notamment à l'occasion de la Conférence de Paris, en 2018.

Au terme de cet entretien, les sénateurs ont émis le vœu qu'un véritable État avec des institutions issues du suffrage universel voie le jour en Libye. Ils se sont montrés raisonnablement optimistes, évoquant l'inscription massive des Libyens sur les listes électorales et la mobilisation du peuple lors des dernières élections municipales.



MM. Hassan Misbah, Tarek Choucair, Ahmad Jalaleddine, Olivier Meyruey, Jérôme Barthe, Mme Angèle Preville, MM. Salem Gnan, Yousef Agouri, Wael Alashebe et Jean-Daniel Blasco

Lors de l'entretien et du déjeuner avec la Chambre de commerce franco-libyenne, M. Jérôme Barthe, Président, a fait valoir que sa délégation représentait l'ensemble des secteurs économiques actifs en Libye.

M. Yousef Agouri a loué la qualité des relations économiques entre la France et la Libye. M. Jérôme Barthe a souligné que les entreprises sont dans une période d'attente mais assurent la maintenance des équipements afin d'être prêts à redémarrer dès que la sécurité des hommes et des biens sera garantie.

Sur la situation sécuritaire, M. Hassan Misbah a indiqué qu'elle est en nette amélioration grâce à la présence des forces armées sur la quasi-totalité du territoire libyen, notamment dans les zones pétrolières.

M. Jean-Daniel Blasco, Vice-président de la CCFL, a également confirmé l'amélioration du climat de sécurité notamment à l'ouest du bassin de Syrte. Néanmoins, la situation reste fragile, ce qui explique les réticences de certaines entreprises à développer leurs activités.

À cet égard, M. Yousef Agouri a évoqué la levée de l'embargo sur la vente d'armes, qui permettrait à l'armée libyenne de disposer des moyens nécessaires pour assurer la sécurité du pays.

M. Hassan Misbah a tenu à rappeler que le nombre d'entreprises françaises en Libye étaient reconnues pour leur expertise et savoir-faire. Il a proposé d'établir des contacts avec le Parlement libyen, ainsi qu'avec le ministère des Affaires étrangères pour que les entreprises françaises disposent d'interlocuteurs locaux. M. Jérôme Barthe a rappelé la volonté de ces entreprises d'étendre leurs partenariats et de former une nouvelle génération d'ingénieurs locaux.

Dans le domaine de la défense, M. Tarek Choucair a rappelé que de nombreux contrats ont été suspendus.

Concernant les projets d'infrastructures, M. Éric Grasset, Secrétaire général de la CCFL, a indiqué que beaucoup de projets étaient en attente comme la réhabilitation de l'aéroport international de Tripoli et des voiries à Misrata, du fait du manque de fiabilité du circuit bancaire.

M. Salem Gnan a expliqué ces difficultés par l'existence de deux banques centrales à Tripoli et à Al Bayd (non reconnue par la communauté internationale). Il a dénoncé les interventions sur les taux de change et les subventions au secteur pétrolier de la Banque centrale de Tripoli. Il a admis que les réformes économiques ne pourraient être mises en place tant qu'existeraient ces deux banques centrales.

Dans le domaine pétrolier, M. Jean-Daniel Blasco a indiqué que le niveau de production se rapprochait de celui d'avant la révolution. Toutefois l'absence de maintenance des usines rend la production de pétrole difficile. Pour remédier à cette situation, la CCFL a proposé un soutien financier et une assistance technique aux équipes libyennes de maintenance, faisant valoir en outre le souci des entreprises pétrolières de contribuer au développement local, comme à Zaouïa.

À ce sujet, M. Yousef Agouri, Président de la commission du pétrole et du gaz au Parlement libyen, a attesté que 80 % des champs pétroliers sont désormais contrôlés par les forces armées. La sauvegarde du pétrole,

principale source de revenu en Libye, est la mission principale des parlementaires.

Par ailleurs, M. Yousef Agouri s'est interrogé sur le rachat par la société Total de parts de la société Marathon Libye concessionnaire à Waha, détenue majoritairement par la National Oil Company (NOC), regrettant que ni le Parlement, ni la Commission parlementaire du pétrole et du gaz, ni la NOC n'aient été consultés pour cette transaction.



MM. Yannick Vaugrenard, Philippe Dallier, Yousef Agouri, Salem Gnan et Hassan Misbah

Accueillie au nom de M. Gérard Larcher, président du Sénat, par M. Philippe Dallier, Vice-président en charge des activités internationales et des groupes d'amitié, la délégation s'est félicitée de l'aide notamment militaire apportée en 2011 par la France au nouveau régime libyen, s'inquiétant de la poursuite de cette aide après la révolution et estimant que la Libye était délaissée notamment face à la menace terroriste et aux milices.

M. Yousef Agouri a précisé que la seule organisation d'élections ne pouvait être gage de stabilité pour un pays ; il a cité à ce propos la situation très troublée de l'Irak malgré l'organisation régulière d'élections. Par ailleurs, M. Hassan Misbah a demandé la levée des sanctions financières pesant sur les fonds libyens à l'étranger afin de pouvoir financer les mesures en faveur de la population.

Concernant la crise migratoire, M. Salem Gnan a souligné la responsabilité de l'Union européenne et de la France qui connaît bien les pays d'émigration comme le Tchad et le Niger. Il a souhaité que la France puisse contribuer à la formation des fonctionnaires libyens chargés de la lutte contre l'immigration clandestine. MM. Philippe Dallier et Yannick Vaugrenard ont souligné la nécessité que la Libye respecte le processus constitutionnel et se dote d'institutions stables et acceptées par tous, afin que la France puisse poursuivre son aide au nouveau régime. M. Philippe Dallier a pris note de la demande de M. Yousef Agouri de la levée des sanctions pesant sur M. Aguila Salah, Président de la Chambre des

représentants afin que ce dernier puisse remplir sa mission.

• **Au cours de l'entretien avec MM. Sylvain Fourrière, sous-directeur Afrique et Moyen-Orient** et Louis Dugit-Gros, rédacteur Libye au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, il a été rappelé l'attachement de la France à une « sortie de crise » en Libye.



MM Hassan Misbah, Salem Gnan, Sylvain Fourrière, Yousef Agouri et Louis Dugit-Gros

En réponse à M. Sylvain Fourrière qui s'enquerrait de l'état actuel du processus politique, M. Hassan Misbah a présenté les efforts réalisés pour former un conseil exécutif avec les représentants des deux chambres, rappelant que la priorité est l'adoption d'une Constitution avant les élections en vue de mettre fin à la période transitoire. M. Sylvain Fourrière s'est félicité de la mobilisation actuelle de la Chambre des représentants qui se réunit régulièrement désormais, du travail de la Haute commission électorale - et ce malgré l'attentat qu'elle a subi - et du bon déroulement des élections municipales. Il s'est interrogé sur les propos contradictoires du Président de la Chambre des représentants à l'issue du vote par le Parlement de la loi référendaire sur la nouvelle Constitution sur la réalité de l'adoption de cette loi. M. Yousef Agouri a insisté sur la nécessité de poursuivre la réconciliation nationale et d'élaborer un plan précis de récupération des armes.

Il a également souligné que, de son point de vue, la Chambre des représentants est actuellement la seule autorité élue, donc légitime.

MM. Hassan Misbah et Yousef Agouri ont fait part de leur déception quant à l'action de l'ONU. M. Yousef Agouri a fait valoir le travail parlementaire des députés libyens. Sur la question militaire, il a indiqué que les négociations du Caire progressaient vers la formation d'une armée nationale et la dissolution des milices.

M. Yousef Agouri a précisé qu'avec M. Salem Gnan, il avait pour objectif la réunification de la

NOC. À ce sujet, M. Salem Gnan a reproché au Conseil présidentiel de privilégier l'ouest du pays.

Aux questions de M. Louis Dugit-Gros sur la tenue de la conférence de Palerme en novembre 2018 et le sort des gouverneurs des Banques centrales, M. Salem Gnan a répondu que M. Aguila Salah enverra un émissaire à la conférence de Palerme et que prochainement la banque centrale devrait retrouver son unité. À la question de M. Hassan Misbah sur la vision de la Libye par les responsables de la diplomatie française, M. Sylvain Fourrière a noté que la crise libyenne est complexe et nécessite des actions dans trois domaines :

le processus politique, la sécurité et la fin de l'économie de prédation.

M. Yousef Agouri a conclu l'entretien en exprimant sa crainte que la Libye ne devienne un « nouvel Irak »; cette crainte appelant réflexion et prudence dans l'avancée du processus politique, notamment électoral.

Interview de M. Yousef Agouri, Président de la délégation (France 24 – 24 octobre 2018) :

<https://www.youtube.com/watch?v=G-Sn3Y6GPw>

Composition de la délégation française



M. Yannick VAUGRENARD
Président du groupe d'amitié
Sénateur de Loire-Atlantique
(SOCR)



Mme Corine FÉRET
Vice-présidente du groupe d'amitié
Sénatrice du Calvados
(SOCR)



M. Jean-Pierre VIAL
Vice-Président du groupe d'amitié
Sénateur de Savoie
(Les Républicains)



Mme Angèle PRÉVILLE
Membre du groupe d'amitié
Sénatrice du Lot
(SOCR)



Mme Annie GUILLEMOT
Membre du groupe d'amitié
Sénatrice du Rhône
(SOCR)

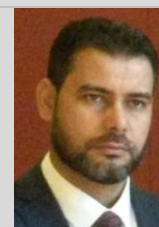
Composition de la délégation de la Chambre des représentants de Libye



M. Yousef AGOURI
Président de la commission
des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale



M. Salem GNAN
Député
Représentant des minorités



M. Hassan MISBAH
Député,
Membre de la commission
des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_657.html